



## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

- 422 Accueil des enfants en établissements sociaux

### Foyer départemental de l'enfance Propositions financières budget primitif 2015

Rapport n° CD/2015/62

**Service Chef de file :**

Service établissements et institutions

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le foyer départemental de l'enfance est un service non personnalisé du Département. Son budget, annexe au budget principal, est adopté par l'assemblée départementale. Il est proposé en augmentation de 1,5 %, en référence aux taux retenus par notre assemblée plénière pour les Etablissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget 2015, annexe au budget principal, correspond à une reconduction des moyens du budget primitif précédent, pour une activité prévisionnelle identique correspondant à la capacité autorisée de 206 places.

#### Capacité et activité

La capacité d'accueil totale est de 206 places, réparties sur plusieurs sites et permettant différents modes de prise en charge :

- 92 places sur le site au Neuhof dont 12 en maison de protection maternelle, 24 en pouponnière, 46 dans les unités pour enfants de 3 à 13 ans et 10 pour des adolescents
- 30 places dans les trois maisons territorialisées à Barr, Saverne et Reichshoffen
- 20 places en accueil de jour territorialisés à Saverne et Bischwiller pour des enfants jusqu'à 10 ans avec possibilité de prise en charge en continu en accueil familial
- 24 places en accueil de jour à Strasbourg-Meinau, Strasbourg-Hautepierre, Bischheim et Illkirch-Graffenstaden
- 20 places en accueil familial dispersées sur le département
- 20 places de suivi en famille.

L'activité prévisionnelle est maintenue à 75 000 journées, soit un taux d'occupation de 100 %.

Conformément aux orientations du Schéma départemental de l'enfance et de la famille, le périmètre d'intervention du Foyer de l'enfance est centré sur ses missions d'accueil d'urgence, d'observation et d'évaluation. Dans cette perspective, l'activité de la maison maternelle l'Escale sera transférée à l'horizon 2017 au sein du foyer Marie Madeleine (5 places + 2 places en suivi à domicile), et fermée au sein du FDE.

#### Tableau des effectifs (cf. tableau annexe 1)

Le tableau des effectifs, correspondant aux emplois du foyer départemental de l'enfance est actualisé par transformation de postes à périmètre constant dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire.

#### Dépenses d'exploitation (cf. tableau annexe 2)

Le budget 2015 a été établi sur la base d'une progression de 1,5 % de la dotation globalisée.

La flotte des véhicules du Foyer départemental de l'enfance a été transférée en 2014 au service parc véhicules et bacs rhénans (SPVBR) pour en optimiser la gestion.

## Prix de journée et dotation globalisée

Le tarif journalier s'élève à 170,38 €. Il augmente de 1,5 % par rapport à 2014.

Il est proposé de fixer la dotation globalisée à un montant de 12 778 850 €, à répartir entre 11 693 000 € pour le foyer de l'enfance proprement dit et 1 085 850 € pour la maison de protection maternelle.

## Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 405 535,14 €.

Elle comprend en recettes les dotations aux comptes d'amortissement et en dépenses le renouvellement de matériel et de mobilier, ainsi que la reprise de la provision pour risques d'un montant de 60 000 €.

## Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits proposés au BP 2015
4222	dépenses de fonctionnement (classe 6)	13 100 286,20 €
4222	dont dotation globalisée	12 778 850,00 €
4222	dépenses d'investissement	405 535,14 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 422 et décide de fixer :*

- 1) le tableau des emplois permanents non médicaux du Foyer départemental de l'enfance à 231,55 postes dont trente-cinq assistants familiaux, selon le tableau des effectifs annexé (annexe 1),*
- 2) le prix de journée 2015 à 170,38 € et la dotation globalisée à 12 778 850 €, dont 11 693 000 € pour le Foyer départemental de l'enfance et 1 085 850 € pour la Maison de protection maternelle.*

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY